

Le Courriel d'information

n°298 – Mardi 08 janvier 2002.

SOLDES : TOUT DOIT DISPARAITRE

Dans ce numéro

Le partenariat euro-méditerranéen et le conflit israélo-palestinien

Par groupe-mediterranee@attac.org

Le partenariat euro-méditerranéen (PEM) s'inscrit totalement dans le cadre de la mondialisation libérale. Signé à Barcelone le 27-28 novembre 1995, entre l'Union Européenne (UE) et tous les pays du bassin méditerranéen (à l'exception de la Lybie), le PEM se fixe comme objectif l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 (1). Le choix de la date de la réunion n'est pas fortuit : aux lendemains des accords d'Oslo (1993), l'UE, complétement aveugle aux avatars de ces accords, envisageait "sereinement" de faire du bassin méditerranéen, face aux Etats-Unis, sa zone d'influence par excellence, du moins économiquement. Politiquement, l'UE s'est vite résignée devant l'hégémonie américaine dans son rôle dans le "processus de paix". C'est peu dire que le conflit israélo-arabe et plus spécifiquement le conflit israélo-palestinien laissera une trace durable sur la conception et l'application des accords mutuels dans le cadre du PEM.

Accord d'association avec Israël

Dans le cas précis d'Israël, il faut noter deux originalités. 1) l'accord fut signé le 20 novembre 1995, une semaine avant l'ouverture de la conférence de Barcelone, et comportait outre un article de non-exécution (l'article 79.2 : "si une partie considère que l'autre partie n'a pas satisfait à une obligation découlant du présent accord, elle peut prendre les mesures appropriées"), un article délimitant le champ d'application (l'article 83 : "Le présent accord s'applique, d'une part aux territoires où les traités instituant la Communauté européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier sont d'application et dans les conditions prévues par lesdits traités et, d'autre part, au territoire de l'Etat d'Israël". 2) de part son développement économique, Israël devait "bénéficier d'un statut spécial dans sa relation avec l'UE" reflétant "une vision commune de la société basée sur les mêmes valeurs de démocratie, du respect des droits de l'homme et des principes de l'économie de marché". Ce "statut spécial" fait que non seulement les accords économiques de l'UE avec Israël sont un facteur important d'intégration de l'économie israélienne dans le marché mondial, mais qu'Israël sert explicitement de fer de lance à l'intégration des autres économies dans ce marché. Ainsi, lors de la réunion du premier conseil d'association entre l'UE et Israël le 13



juin 2000, David Levy (alors ministre des affaires étrangères) déclara : "Israël, qui est sur le plan scientifique et technologique rattaché à l'occident et sur le plan géographique au moyen-orient, a la capacité de jouer un rôle unique de rapprochement entre ces deux mondes. Ce rapprochement aidera au développement économique chez les partenaires du moyen-orient ainsi qu'à leur intégration rapide dans l'économie européenne et mondiale" (2).

Accord d'association avec l'Autorité palestinienne
Le partenariat avec l'Autorité palestinienne fut d'abord un casse-tête juridique dans la mesure où les palestiniens ne disposent pas d'un état indépendant. La solution trouvée est de signer un accord intérimaire sous un titre révélateur de l'embarras : "Accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part" !. L'un des objectifs est bien sûr "de créer les conditions d'une libéralisation progressive des échanges " (article 1), et comme "principe de base" un article 3 éloquent : "La Communauté et l'autorité palestinienne établissent progressivement une zone de libre-échange, sur une période de transition ne s'étendant pas au delà du 31 décembre 2001, selon les modalités énoncées au présent titre et conformément aux dispositions de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 et des autres accords multilatéraux sur le commerce de marchandises annexés à l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ci-après dénommés " GATT "". Ainsi le sort du peuple palestinien est scellé bien avant son indépendance.

Echanges commerciaux entre l'UE et Israël

La Communauté européenne est le principal partenaire commercial d'Israël. Les chiffres officiels pour 2000 donnent 27,2% (~8,52 milliards de $) des exportations israéliennes vers la Communauté européenne et 43,3% (~15,46 milliards de $) des importations israéliennes de la Communauté européenne. Du côté européen, les échanges concernent essentiellement de grandes entreprises intervenant dans des secteurs stratégiques y compris militaires. Ce n'est ni plus ni moins qu'une participation à l'économie de guerre d'Israël. Cette participation ne fera que s'amplifier dans les années à venir dans la mesure où, comme l'envisage la France par exemple, les échanges vont s'orienter de plus en plus vers les hautes technologies (3). Le quotidien israélien, The Jerusalem Post, a récemment rapporté qu'un contrat d'armement d'une valeur de 50 millions de $ aurait été signé entre les gouvernements français et israélien ; ce contrat porterait notamment sur la production conjointe par le consortium EADS et Israël Aircraft Industry (IAI) de l'Eagle 1, un drone (petit avion de reconnaissance, sans pilote, télécommandé) d'un rayon d'action de 1.000 kilomètres, et d'une autonomie de 30 heures.

Destruction de l'économie palestinienne par Israël

Quant à l'économie palestinienne, elle a tout simplement été ruinée par l'occupation militaire israélienne. Le but d'Israël a été, comme l'a dit la chercheuse américaine Sara Roy, de "dé-développer la société palestinienne". Les palestiniens sont aujourd'hui cantonés dans quelques 63 villes et villages sans continuité géographique, découpés par quelques 140 colonies juives (environ 400.000 colons) avec leurs propres réseaux routiers interdits aux arabes (4). Israël utilise 75% des réserves aquifères des Territoires occupés permettant ainsi à ses 400.000 colons de consommer 17 fois plus d'eau que des millions de palestiniens. Les palestiniens ne peuvent pas circuler librement, leurs infrastructures ont été en majorité détruites par l'armée israélienne. Les palestiniens sont en fait réduits à un chômage de masse : 60% en moyenne (jusqu'à 80% dans la bande de Gaza). Quelques 271.000 de leurs oliviers et citronniers ont été déracinés, 20.000 dunams (1 dunam=1.000m2) de terres agricoles ont été expropriés pour la construction de nouvelles colonies ou rasés à des fins militaires. 3817 maisons ont été totalement ou partiellement détruites…etc.

Un rapport récemment publié par le Bureau Central Palestinien de la Statistique, et intitulé "Impact des mesures israéliennes sur le niveau de vie des ménages palestiniens", met en lumière le désastre qui frappe les ménages palestiniens. Les chiffres montrent à quel point les revenus ont chuté dans les Territoires occupés, le revenu moyen mensuel passant de 2.300 shekels (= 4.053 FF, 24.920 FB) avant l'Intifada, à 1.200 shekels (= 2.114 FF, 13.000 FB) aujourd'hui. L'étude indique aussi que 68,3% des ménages de Cisjordanie et de Gaza vivent au-dessous du seuil de pauvreté, si l'on fixe celui-ci à 1.608 shekels (= 2.833 FF, 17.425 FB) pour un ménage composé du mari, de sa femme et de trois enfants. Si l'on estime, pour les mêmes critères, que 1.316 shekels (= 2.319



FF, 14.260 FB) par mois constituent un seuil d'extrême pauvreté, ce sont encore 60,7% qui sont affectés. La pauvreté accrue étend ses effets à l'espérance de vie des Palestiniens, l'étude révélant que 64% des ménages ont des à faire face aux dépenses médicales. À cela s'ajoute le fait que le bouclage des Territoires palestiniens a empêché 52,3% des personnes interrogées d'avoir accès à des prestations médicales, en raison des restrictions de mouvement.

Par ailleurs, le rapport du coordonnateur spécial des Nations unies pour les Territoires occupés sur "l'impact des affrontements, des restrictions de mobilité et de fermeture des frontières sur l'économie palestinienne" révèle qu'entre le 1er octobre 2000 et le 31 janvier 2001, les pertes économiques, dues aux bouclages, ont atteint 50% du PIB palestinien, soit 907 millions de $. Les revenus provenant des salaires des 130.000 travailleurs palestiniens en Israël avant l'Intifada ont diminué de 75%, soit une perte de 243 millions de $. La perte cumulée par l'économie palestinienne a été de 1 milliard de $. Toujours selon le même rapport, le revenu par tête d'habitant a chuté de 16% et le pouvoir d'achat de 40%. De plus, les palestiniens n'ont le droit de commercer qu'avec les pays ayant signé des accords de libre-échange avec Israël : ainsi, seulement 3% des maigres exportations palestiniennes vont vers des pays arabes contre 95% vers Israël. Inversement, 75% des importations palestiniennes proviennent d'Israël. Or, depuis l'Intifada, les exportations palestiniennes ont quasiment cessé, coûtant ~2 millions de $ par jour à l'économie palestinienne. Les importations palestiniennes d'Israël n'ont, elles, diminué que de 10% concernant essentiellement les matières premières indispensables aux industries palestiniennes provoquant ainsi délibérément leur faillite. De plus, Israël refuse de rétrocéder les taxes douanières qu'elle doit à l'Autorité palestinienne et qui se chiffrent par centaines de millions de $ (5).

La situation n'a fait qu'empirer depuis. Ainsi, Terje Roed-Larsen, coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au proche-orient, affirmait fin juin 2001, que "l'économie palestinienne perdait de 7 à 10 millions de $ par jour (de 7,71 à 11 millions d'euros) en raison du bouclage israélien de la Cisjordanie et de Gaza" (6).

Quant aux fonds gelés de l'Autorité palestinienne, le ministre israélien des finances a proposé de les utiliser afin d'abonder le budget 2001 de la défense israélienne (7) !

Il ne faut pas voir là une conséquence accidentelle des sanctions collectives infligées au peuple palestinien : il s'agit bien au contraire d'un effort concerté pour ruiner l'économie, pour acculer les Palestiniens à une détresse telle qu'ils soient contraints de capituler et d'accepter un accord qui ne soit ni juste, ni durable. Il s'agit de les punir pour avoir osé résister à l'occupation continue et illégale de leur terre par Israël. Tout ceci en violation flagrante des lois fondamentales reconnues internationalement et sans que cela n'entraîne de protestation du côté européen.

Il est vrai que l'UE a débloqué, et continue de le faire, des fonds d'aide urgente à l'Autorité palestinienne, gangrénée par la corruption, mais cette " perfusion " est loin de subvenir aux besoins de la population palestinienne qui voit ses conditions de vie se dégrader de jour en jour, et ses terres de plus en plus réduites par la construction, en toute impunité, de nouvelles colonies bien qu'elles soient reconnues illégales.

Les contradictions de la position de l'UE

1- Les produits importés des territoires occupés par Israël

Un exemple criant de l'incohérence de l'UE concerne les produits importés des colonies juives dans les territoires palestiniens occupés. Cela fait 25 ans que l'UE importe ces produits en fermant les yeux sur leur origine. Ces produits ont même bénéficié, dans le cadre de l'accord d'association, des tarifs douaniers préférentiels, en l'occurrence libres de droits, dont bénéficie Israël. Récemment, et suite à la pression de quelques pays arabes, l'UE a enfin décidé de réagir. Comment s'y est-elle prise?

La commission européenne a décidé le 21 novembre 2001 de publier une " note à titre consultatif " adressée aux importateurs européens de produits fabriqués dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 (Golan, Gaza, Cisjordanie et Jérusalem-Est), mettant en relief le risque qu'ils encourent de s'acquitter à l'avenir de droits de douane rétroactifs sur ces produits (8). Il ne s'agit donc pas d'interdire carrément l'importation de ces produits, mais juste de les taxer. C'est d'autant plus incohérent qu'une telle décision, après 25 ans de retard, n'a pas de réelle portée économique quant aux échanges entre l'UE et Israël : ces produits représentent au plus 200

millions de $ (à comparer aux 8,52 milliards de $ des exportations israéliennes vers l'UE au titre de l'année 2000) !. Qui plus est, "L'Union Européenne s'est arrêtée avant de lever dès maintenant unilatéralement des droits de douane sur ces produits, ou de porter le problème devant une instance d'arbitrage, deux sortes d'actions auxquelles Israël s'est catégoriquement opposé. Au lieu de cela, l'Union Européenne a accepté la requête de renvoyer le problème devant un comité qui cherche une "solution technique " au problème" et "que l'UE avait clairement dit que des droits de douane ne seraient pas levés si une solution pouvait être trouvée au comité technique." (9). Le même quotidien révèle qu'un "officiel de l'UE en Israël a dit que le fait que l'UE n'ait pas imposé immédiatement de droits de douane ou n'ait renvoyé le problème pour arbitrage montre qu'elle fait tous les efforts possibles - dans le cadre de ses obligations légales - pour essayer de satisfaire Israël sur ce sujet.", l'arrière-pensée politique, selon ce même officiel, étant que "la décision de reporter, sur le fond, la question a été prise pour ne pas provoquer un affrontement avec Israël à un moment où l'Europe veut être considérée comme un "courtier honnête" dans la région." !

2- Démocratie et Droits de l'Homme

Dans le cadre du PEM, la position de l'UE sur le " processus de paix " est tout simplement intenable. Bishara Khader a bien décrit l'impasse devant laquelle s'est mise l'UE : "Soit elle mettra en œuvre l'accord d'association malgré l'impasse des négociations israélo-arabes et dans ce cas elle mettrait en péril le processus euro-méditerranéen, soit elle utilisera la clause suspensive pour atteinte aux droits de l'homme et des gens et dans ce cas, elle encourrait l'opposition israélienne et diminuerait davantage sa capacité médiatrice dans la région du proche-orient" (10). Symptôme de ce piège, les parlements français et belge ont refusé de ratifier l'accord jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Ehoud Barak. Quant à la violation constante des droits de l'Homme par Israël, l'UE a tout simplement fermé les yeux. Rien n'est plus révélateur de cette hypocrisie que cette réponse de Guy Ledoux (responsable du desk Israël à la direction Méditerranée, Moyen et Proche-Orient de la DG Relations extérieures de la Commission européenne) à la question "cette dimension politique comporte-t-elle, comme pour les Accords avec le Maroc ou la Tunisie, un élément lié au respect des droits de l'homme ?" : "la situation est peu comparable pour ce qui concerne cet aspect mentionné dans les Accords d'association avec d'autres partenaires. Israël est un Etat démocratique, avec des élections et des gouvernements qui connaissent l'alternance de majorité au parlement, et qui respecte une grande liberté de la presse. Cela ne veut pas dire en revanche qu'il n'y a pas de difficultés ou de questions sur le problème des droits de l'homme notamment en ce qui concerne le traitement des prisonniers dans le cadre des conflits du pays avec le Liban ou les palestiniens. Mais cela suscite de grands débats internes en Israël qui parfois débouchent sur des résultats positifs puisque, récemment, la Cour suprême israélienne a considéré que toute forme de pression physique sur les prisonniers était anticonstitutionnelle" ! (11). Si ces propos ont un sens, c'est que l'UE a délibérément choisi de démissionner face aux violations des droits de l'homme, renvoyant les "difficultés" et les "questions" aux "grands débats internes en Israël" , le partenaire au "statut spécial". On ne saura peut être jamais ce que pense Guy Ledoux du fait que la torture continue malgré la décision de la Cour suprême.

Pourtant, la déclaration de Barcelone engageait les partenaires à "œuvrer à la consolidation d'un espace de paix et de stabilité en Méditerranée, y compris la possibilité de mettre en œuvre un pacte euro-méditerranéen". Cette "zone de paix et de stabilité" devant être fondée "sur les principes des droits de l'homme et de la démocratie". L'article 2 stipule explicitement "Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord ". Rien !, ni l'occupation, ni le blocus et les punitions collectives que cela implique, ni la destruction des maisons, ni la confiscation des terres, ni la construction de nouvelles colonies, ni les assassinats…etc, ne pousseront l'UE à appliquer, ni même menacer d'appliquer, la clause de non-exécution. Comment s'étonner alors que l'Accord ne s'applique que dans "le territoire de l'Etat d'Israël" ?. De fait, l'UE s'est engagée par avance à se taire sur la politique israélienne dans les territoires palestiniens; ce qui revient à donner carte blanche au gouvernement israélien dans sa guerre contre le peuple palestinien. Par contre, les critiques les plus acerbes sont dirigées vers les palestiniens.

Propositions du groupe Méditerranée d'Attac France



Face à cette situation dramatique, le Groupe Méditerranée (12) d'Attac avance les propositions suivantes :

1° Dénoncer les accords de partenariat avec Israël et geler les relations économiques avec ce pays, tant qu'il ne respectera pas les résolutions de l'ONU le concernant.

2° Réclamer l'application des résolutions de l'ONU sur la Palestine. Le Bureau National d'Attac avait signé un communiqué avant "L'autre sommet" qui disait : "les récents massacres de civils palestiniens par l'armée israélienne nous indignent et nous choquent profondément. Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de paix juste et durable, sans le respect des droits et de la légalité internationale. Nous demandons que l'Europe prenne une part active dans la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur ces événements, et dans l'envoi d'une force internationale d'interposition sous l'égide de l'ONU".

3° Demander à l'Europe de participer à une force d'interposition pour protéger la population palestinienne, et de contribuer à la reconstruction et au développement des territoires palestiniens.

4° Renégocier le PEM sur des bases véritablement démocratiques, solidaires avec les droits légitimes des peuples et intransigeantes sur les violations des droits fondamentaux et des libertés publiques. Attac, qui a reconnu son retard sur la question de l'Europe et des traités européens, ne peut pas fermer les yeux sur ces Accords d'association qui incarnent la mondialisation néolibérale dans le bassin méditerranéen.

Il est urgent que les peuples européens dénoncent la politique qui est menée en leur nom dans cette région du monde, et accordent au peuple palestinien la solidarité à laquelle il a droit.

Groupe-mediterranee@attac.org

Notes bibliographiques

(1) Partenariat euro-méditerranéen : un marché de dupes ? Lignes d'Attac N°9, 2001. Voir aussi, sous la direction de Bichara Khader, Le partenariat euro-méditerranéen vu du sud. L'Harmattan, 2001.
(2) Dossier spécial euromed, édition N°15, 18 juillet 2000. http://www.euromed.net
(3) France-Israël : relations économiques et commerciales. Déclaration de l'Ambassadeur de France en Israël, le 14 mai 2001. http:/www.ambafrance-il.org
(4) Edward Said, The deserter. New Left Review. N°11-September/October 2001.
(5) Sophie Claudet, Israël détruit l'économie palestinienne. Revue d'études palestiniennes. N°27-printemps 2001. Voir aussi Marwan Bishara, Palestine/Israël : la paix ou l'apartheid. La Découverte, 2001. pp. 88-99.
(6) Le Monde, supplément Economie du 11 septembre 2001.
(7) The Jerusalem Post du 5 décembre 2001.
(8) Ha'aretz du 22 novembre 2001. Voir aussi (sous un titre trompeur) Le Monde du 24 novembre 2001.
(9) The Jerusalem Post du 22 novembre 2001.
(10) cité in Bernard Ravenel, Europe-Palestine : quel concept de sécurité ? Confluences Méditerranée. N°35-Automne 2000.
(11) Dossier spécial euromed, édition N°15, 18 juillet 2000. http://www.euromed.net
(12) Le Groupe Méditerranée regroupe actuellement les comités suivants : Attac Marseille, Attac Rhône, Attac Paris Nord-Ouest, Attac Drôme-Ardèche, Attac Isère, Attac Gap et Attac Limoges. Le Groupe Méditerranée, compte contribuer, avec tous les autres partenaires méditerranéens du réseau Medbadil (http ://www.medbadil.org/), à une résistance active contre l'offensive libérale dans le bassin méditerranéen 1) en participant à une réflexion collective visant à démonter les mécanismes d'exploitation dans les pays de la rive Sud par les multinationales, 2) en dénonçant l'oppression et les différentes atteintes aux libertés publiques dans ces pays, ainsi que le silence quand ce n'est pas franchement la connivence de l'Union Européenne avec ces régimes, 3) en militant pour l'instauration d'une Méditerranée démocratique, sociale et solidaire, en soutenant les initiatives locales. Le Groupe Méditerranée a également mené des campagnes de soutien au RAID tunisien et à Attac Maroc.

Soldes : 3kg de démocratie pour 2 euros.

Par Marc Laimé

On peut compter au rang des nouveaux modes de « gouvernance » contemporains l'inflation de colloques, séminaires, forums, congrès, sommets, auxquels participent, enthousiastes quand bien même elles y sont parachutées en service commandé, les nouvelles élites managériales, pour peu qu'elles aient acquis leur brevet de nuisance sociale dans l'une quelconque des écoles de formation dédiées au terrorisme économique, mieux connues du



grand public sous la benoite appellation « d'écoles de commerce ». L'observation de ce marché en très forte croissance, que se partagent quelques grands groupes mondiaux, présente 'intérêt de ne rien celer des logiques, méthodes, outils et stratégies d'acteurs des chantres fanatiques de la dérégulation et du démantèlement des services publics.

Les coûts d'inscription à ces « forums » en éloignent nécessairement la quasi-totalité des citoyens engagés dans les luttes contre la mondialisation libérale. Les participants à ces grand-messes confidentielles doivent en effet s'acquitter de plusieurs centaines, voire milliers d'euros, pour se voir dispenser durant quelques heures ou quelques jours la « doxa » que leur assènent les chevau-légers de la pensée unique. Que l'on se rassure néanmoins, ce sont bien évidemment les entreprises ou institutions qui se sont attachées leur force de travail, id est leurs savoir-faire (bien réels, que l'on ne s'y méprenne pas), qui règlent la facture. Note qui sera imputée, au titre de la « formation », sur les frais généraux de leur société.

Exemple. A quelques semaines d'échéances électorales majeures en France, un très discret congrès, organisé à Paris par la société Euroforum France, propriété de l'entreprise américaine IBC, « groupe mondial de communication professionnelle », va permettre à des représentants de grandes entreprises et des fonctionnaires de nombreux ministères ou collectivités territoriales de débattre de la privatisation prochaine de pans entiers du « Domaine Public » français.

On comprend dès lors que la société Euroforum France, qui a bien évidemment obtenu de la puissance publique sa labellisation en qualité « d'organisme de formation », puisse juger bon d'adorner ses plaquettes promotionnelles de l'incipit ci-après : « Garantie de qualité. Ce stage est organisé par Euroforum France. Nous sommes spécialisés dans l'organisation de stages professionnels pour les entreprises, les collectivités locales et les institutions. Nous organisons ainsi plus d'une centaine de formations par an dans tous les secteurs d'activité : industrie, énergie, télécoms, multimedia, juridique, ressources humaines... (...) Depuis plus de vingt ans dans le monde, les réactions des participants à nos stages montrent combien ils apprécient l'orientation pratique et pédagogique adoptée et le souci constant de la qualité des contenus. »

Il est malheureusement fortement à redouter qu'hormis par le biais de quelques publications confidentielles aux tarifs d'abonnement exorbitants, le citoyen ordinaire, les organisations issues de la société civile, voire les syndicats, n'ont pas l'ombre d'une chance d'être avisés de projets qui les concernent pourtant au premier chef. Les enjeux de ce Congrès mériteraient pourtant une plus large audience que celle qui va lui être impartie, de par les modalités qui président à son organisation. Qu'on en juge.

Heurs et malheurs du « Domaine Public »

Nous nous étions accoutumés, et ce depuis des siècles, à considérer les espaces de toute nature définis comme relevant du « domaine public » comme un « bien commun ». Ports, aéroports, voies navigables, réseaux ferrés, autoroutes, réseaux de distribution de l'énergie ou réseaux de communications contribuaient, sous l'égide de l'autorité publique, à délivrer les services indispensables, non seulement à toute activité économique, mais à la satisfaction des besoins vitaux de toute personne résidant sur un territoire donné. L'Etat construisait, gérait, aménageait, développait ces infrastructures fondamentales.

Cette notion a vécu. Marché, concurrence, dérégulation, décentralisation, sont désormais les maîtres-mots qui ordonnent les mutations radicales affectant un domaine public en passe d'être affermé, dans des proportions et selon des modalités hier encore inimaginables, à des acteurs économiques qui entendent en retirer un profit maximal. Les conséquences de cette dévolution du domaine public d'hier à « l'incontournable » marché, encore mal perçues, n'en sont pas moins considérables pour les habitants des zones concernées. Confer, pour tout citoyen.

Ce sont, de fait, des orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transport, d'accès à des services vitaux, de politique environnementale, qui vont échapper de plus en plus clairement à la délibération démocratique pour être décidées, dans la plus grande opacité, par des entreprises fermement décidées à orienter ces choix dans la stricte optique des bénéfices qu'elles en attendent.

Nous assistons de fait à une double évolution. Une importante décentralisation du domaine public tout d'abord. L'Etat est en passe de transférer la propriété d'un grand nombre de



domaines publics à des collectivités territoriales. C'est l'une des conséquences, passée quasi inaperçue, de l'adoption des projets de lois sur la Corse et sur la démocratie de proximité, élaborés par le gouvernement de M. Lionel Jospin.

Une privatisation croissante du domaine public ensuite. Les investisseurs privés ne sont plus seulement encouragés à développer une activité sur le domaine public, mais aussi à prendre en charge la gestion de domaine public. Des décrets adoptés en septembre 1999 et juillet 2000 permettent ainsi, par exemple, à un opérateur privé de gérer un terminal portuaire.

Conséquence notable : le transfert de propriété des ports et aéroports. Hier encore dévolue à la puissance publique, elle va désormais être transférée à des acteurs privés. Et ce sont de nouveaux « Etablissements publics intercommunaux » (EPCI), institués par la loi sur la démocratie de proximité, qui vont devoir peu ou prou déterminer la nature et les modalités de ces transferts. A l'image de la mise sur le marché de partie des considérables patrimoines fonciers et immobiliers du ministère de la Défense, de l'Administration pénitentiaire ou de l'Assistance Publique engagés depuis plusieurs années (terrains militaires, casernes, bases aériennes, prisons vétustes, hopitaux...), ces dévolutions auront un impact majeur sur l'urbanisme, les schémas d'aménagement, l'activité économique, les transports..., des zones concernées.

Le retour des « Eléphants blancs »

Ici, en outre, l'impact des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ne saurait être négligé. A l'heure où les collectivités territoriales sont fermement invitées à imaginer de « nouvelles modalités de valorisation du Domaine Public par l'occupation privative » (sic), les opérateurs de télécommunications les pressent instamment depuis quelques années de financer, sur fonds publics, des « plates-formes » technologiques, réputées indispensables à la croissance de la Société de l'Information. C'est ainsi qu'un grand nombre de collectivités territoriales françaises ont déjà investi plusieurs milliards de francs dans la construction de « réseaux à haute capacité ». Ils sont destinés à fournir aux entreprises les ressources et les services leur permettant d'entrer de plein pied dans la « Nouvelle économie » numérique. Accessoirement, une furieuse bataille juridique s'est engagée depuis lors aux fins de déterminer... la répartition des bénéfices attendus de l'édification de ces miraculeuses « plates-formes ». Nombre de spécialistes du secteur conviennent qu'elles rappellent fâcheusement l'édification des monstrueux « éléphants blancs » qui ont signé les grandes heures de « l'industrie industrialisante » dans le Tiers-Monde des années soixante... Au plus grand profit des groupes industriels du Nord qui vendaient « clé en main » des « usines à gaz » délirantes à des potentats corrompus à cet effet. Et au grand dam des populations concernées, que ces « cathédrales » ont contribué à maintenir dans le sous-développement.

Cette « mutation de la domanialité publique » est présentée par ses thuriféraires comme la « démonstration de la recherche de compétitivité du marché des transports français, dans un cadre concurrentiel international, dont les exigences techniques sont de plus en plus élevées. »

Le programme du Congrès précité n'entretient en effet aucune équivoque sur les logiques animant les « gestionnaires, opérateurs, occupants et investisseurs du Domaine Public », conviés à « l'appréhender dans toute son ampleur »...

Les organisateurs dudit Congrès se proposent en effet d'apporter, notamment, des réponses aux questions ci-après : « (...) Par quels moyens valoriser le Domaine Public, à court et à plus long terme ? Faut-il reconvertir ou céder les friches ? Pourquoi un gestionnaire devrait-il considérer l'occupant comme un client ? Autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec droits réels : comment concilier droit de la concurrence et principe de non discrimination entre les occupants ? Comment les attribuer en toute légalité ? Redevances : comment les calculer ? Comment financer les investissements privés sur le domaine public ? »

Ces questionnements mériteraient un large débat démocratique. Il appert malheureusement que le développement de la moderne « gouvernance » des sociétés développées limite ce type de débat à un cercle très restreint « d'élus », missi dominici dont les entreprises ou les institutions qui s'attachent les compétences (et la docilité), ont les moyens de s'acquitter du coût d'inscription au Congrès « Domaine Public 2002 », qui se chiffre à 1569 euros...

Rien d'étonnant donc si le cénacle qui se pressera les 21 et 22 mars prochain au Pavillon d'Armenonville se limitera aux « Gestionnaires



de dépendances du domaine public portuaire, fluvial, routier, aéroportuaire, autoroutier. Industriels occupant le domaine public. Responsables des financements structurés dans une banque. Avocats. Notaires », destinataires privilégiés de la plaquette d'inscription audit Congrès.

Nul doute au demeurant qu'à quelques semaines d'un rendez-vous électoral capital, les ateliers dudit Congrès se dérouleront dans cette confidentialité élective de bon aloi qui témoigne en creux de cette « crise de la représentation » qui mine le « vivre ensemble » contemporain depuis une vingtaine d'années.

L'identité des intervenants pressentis au Congrès atteste pourtant de l'importance des enjeux : Direction du Transport Maritime, des ports et du littoral. Ministère de la Défense. Autorité de Régulation des Télécommunications. Réseau Ferré de France. Gaz de France. Mission de Contrôle des Autoroutes. Société des Autoroutes Paris Rhin Rhone. Port Autonome de Dunkerque. Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle. Natexis Banques Populaires. Etude Thibierge et Associés. Cabinet Chevrier & Pretnar. Cabinet Grange.

« Libéralisation » et groupes de pression

Mondialisation oblige, deux acteurs internationaux de poids participeront aux débats du Congrès « Domaine Public 2002 ». Ainsi de l'Association Internationale Villes et Ports (« Cities & Ports »). Dotée d'une représentation française implantée au Havre, AIVP compte 180 adhérents dans 35 pays. Son « Comité scientifique international » lui permet de faire valoir son « expertise » auprès des « instances internationales » (concernées par l'évolution de la domanialité publique).

A l'image de ce type de littérature, trop méconnue, la plaquette de présentation d'AIVP ne laisse, elle non plus, planer aucun doute sur les motivations de ses adhérents : « La concurrence entre les ports est de plus en plus vive. Au gré de l'évolution de la conjoncture économique et des stratégies mondiales des compagnies maritimes, certains ports deviennent des escales majeures ou au contraire sont mis à l'écart des grandes routes maritimes. La seule performance des terminaux portuaires n'est plus suffisante pour convaincre armateurs et chargeurs. L'offre de service des villes portuaires doit être la plus complète possible. Dans ce schéma les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées ; le secteur privé également. L'enjeu est d'imaginer une vision commune de développement et d'aménagement d'un territoire dont les espaces les plus stratégiques relèvent souvent de la domanialité publique. »

Pour sa part, l'UCCEGA-Les Aéroports Français, créée en 1938, regroupe 118 membres. Des Chambres de Commerce et d'Industrie pour 20%, des établissements publics comme Aéroports de Paris (ADP), des syndicats mixtes, et des Sociétés d'économie mixte (SEM), qui exploitent près de 150 aéroports en France métropolitaine et Outre-mer, soit la totalité du trafic commercial français. En 2000, le trafic des aéroports membres de l'UCCEGA a représenté 133 millions de passagers, 1,79 millions de tonnes de fret et 2 millions de mouvements commerciaux d'aéronefs. L'UCCEGA s'est notamment fixé pour objectifs de :

«- représenter les intérêts de ses membres auprès des assemblées parlementaires et des pouvoirs publics, des compagnies aériennes ou des fournisseurs,
- de donner son avis sur les projets de lois et de règlement portant sur l'organisation et les conditions d'exploitation du transport aérien en général,
- d'assister ses membres pour des conseils en matière juridique, économique et financière.

Pour ce qui concerne plus largement le développement du trafic aérien, l'UCCEGA et ses membres possèdent quelques participations dans le capital de compagnies aériennes (notamment Air France). Ils ont facilité la création de compagnies aériennes régionales (Brit'Air), et aident au développement des lignes. L'Union (...) s'est attachée ces dernières années à promouvoir le développement et l'image de l'aviation d'affaires. »

Comment imaginer dans ce contexte que des préoccupations de développement durable, de démocratie participative, d'aménagement raisonné du territoire, de préservation de l'environnement, puissent empreindre de quelque manière les problématiques que développeront les participants à ce congrès ? A nouveau, ici, comme dans les centaines d'événements similaires qui sont le quotidien banal des nouvelles élites managériales, seul le concept de « retour sur investissement » aura droit de cité.

Des orientations fondamentales quant à l'évolution de notre cadre de vie, les services de base qui en conditionnent le déroulement,



attac

l'accès à des ressources vitales, vont être promues, définies, validées, en l'absence de tout réel débat démocratique.

On se saurait trop recommander à tout citoyen soucieux de ce type d'enjeux de s'attacher à l'analyse de ce type de manifestation, aussi rébarbative et éloignée en apparence, tant de son habitus quotidien, que de son cadre de références habituel.

La démocratie réduite aux octets

Et ceci d'autant plus qu'un récent communiqué de presse, accueilli par une indifférence blasée des medias, hormis quelques titres spécialisés dans les nouvelles technologies, a apporté une nouvelle pierre (de taille !) à l'édifice des nouveaux « appareils de gouvernance » contemporains. Un article du magazine 01net, édité par le groupe Tests, propriété de Vivendi Universal, annonçait sobrement le 14 décembre dernier que « Le Sénat met ses amendements en ligne » : « Grâce au site du Sénat, les internautes curieux, les journalistes et les professionnels du droit auront désormais accès aux amendements déposés par les sénateurs ou par les groupes politiques. »

On aurait bien tort de sous-estimer l'impact de cette très anodine annonce, ointe de la très Immaculée « Transparence », conjointe attitrée des très saintes « Nouvelles Technologies », couple infernal qui nous mitonne en de très obscures officines, néanmoins généralement sises dans les beaux quartiers (d'affaires), un mirifique « avenir radieux »...

Car si l'article précité du magazine O1net se hasarde à augurer que : « Les citoyens curieux pourront, en interrogeant le moteur de recherche du site, entrer dans les arcanes de la lente construction d'un texte de loi ». Or nul citoyen, même féru de démocratie participative et de nouvelles technologies, nulle association issue de la société civile, n'auront le temps, les ressources, les connaissances, le savoir-faire (comme le faire-savoir), nécessaires, qui leur permettraient de peser de quelque façon sur ce nouveau processus de délibération parlementaire « en ligne », très pure figure de la « modernité politique », qui va en revanche, et sans coup férir, faire le lit des fourriers les plus féroces de la marchandisation générale des activités humaines !

Ce sont en effet des salves soutenues d'applaudissements, sur fond de sympathique déflagration de bouchons de champagne, qui ont salué cette nouvelle inouïe (même pour eux), dans les locaux très chics de la multitude d'officines de lobbying.

Bringues à tout casser (et primes exceptionnelles) depuis la mi-décembre dans les cabinets de lobbying, groupes de pression, et toutes autres bandes armées vouées à la maximisation du taux de profit par tous moyens avouables et surtout non avouables ! Les édiles chenus sont faits comme des rats ! Le premier « papy » qui va s'aviser de porter atteinte aux intérêts bien compris de l'une des innombrables associations de malfaiteurs dédiées à l'assomption du commerce et au « Return on Equity », va désormais se faire flinguer illico en ligne par les camarillas de « chatteurs » en costumes Armani, douillettement installés dans leurs bureaux paysagers de la Défense, et connectés 24 heures sur 24 aux bases de données professionnelles qui leur fournissent en temps réel « drafts » de directives communautaires en gestation à Bruxelles, documents de travail de l'OMC ou de la Chambre de Commerce Internationale...

On n'ose imaginer l'ampleur comme la nature des représailles qui vont immanquablement s'abattre sur le moindre sénateur qui se sera avisé, distrait, colère, inconscient à n'en pas douter, de proposer un amendement à un quelconque projet de loi, qui porterait atteinte au Dieu-profit, comme à la plus insignifiante prébende du plus obscur de l'un quelconque de ses quelques dizaines de milliers de concélébrants ! Inévitablement, une quelconque officine d'intelligence économique stipendiée à cet effet par un arrogant capitaine d'industrie inondera dans les heures qui suivent le site Internet du Sénat de quelques kilotonnes de messages courroucés, enjoignant notre papy de mettre un terme à l'attentat inqualifiable qu'il s'apprêtait à perpétrer.

Nous sommes ainsi bel et bien entrés dans l'ère de la marchandisation de la délibération démocratique. Celle de son affermage aux bandes armées qui apportent une énergie incommensurable à la faire disparaître. Ce préalable obligé à la disparition des « biens communs » accompli, ne restera plus qu'à se partager les dépouilles. Les grands fauves ont faim.

Marc Laimé
Article publié en collaboration avec uzine.net
http://www.uzine.net/article1299.html



Soldes : 4kg de démocratie pour 3 euros.

Par Corporate Europe Observatorey

Stratégie des industriels pour Rio +10 : Miser sur une campagne de communication flatteuse

Les capitaines d'industrie de la planète se sont réunis à Paris début octobre pour la première grande réunion de stratégie consacrée au sommet Rio +10 des Nations Unies, organisée par Action des entreprises pour le développement durable (BASD). Le ton de la conférence a montré que le monde des affaires se ressent des groupes militant pour l'instauration de règles internationales contraignantes applicables aux activités des entreprises. Pour défendre "l'action volontaire" et "l'autoréglementation", le BASD affûte les armes mises au point ces dernières années par les lobbies d'entreprises. Des exemples isolés, soigneusement choisis, d'initiatives sociales et environnementales de groupes membres du BASD seront présentés comme les "preuves" de l'engagement des multinationales envers le développement durable. Cette approche fragmentaire sera associée à une stratégie visant à diviser pour mieux régner, qui s'appuiera sur un nouveau ton conciliant allié au dialogue et au "partenariat" avec les ONG "responsables" tout en discréditant les critiques de la mondialisation emmenée par les entreprises.

Cette conférence a été l'unique réunion plénière du BASD avant Rio +10 - le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement durable - qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002. Au siège parisien de la Chambre de commerce internationale (ICC), à deux pas de la Tour Eiffel, environ 140 poids lourds du monde des affaires ont débattu des stratégies à adopter pour le sommet de Johannesburg, notamment des moyens d'associer davantage de groupes à la campagne du BASD. Le BASD a déjà séduit la direction des Nations Unies, comme le montre la participation à la conférence de fonctionnaires de haut niveau comme le Sous-secrétaire général des Nations Unies aux Affaires économiques et sociales, Nihn Desai, le Président de la Commission pour le développement durable (CSD), Emil Salim, et la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Jacqueline Aloisi.

Les vétérans de "l'environnementalisme d'entreprise" étaient biens visibles, comme Lord Holme of Cheltenham et Bjorn Stigson, respectivement de l'ICC et du WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), les deux groupements fondateurs du BASD. Cependant, la conférence a également attiré de nombreux représentants de lobbies d'entreprises réputés pour leur discours moins subtil sur les questions environnementales et sociales - le Conseil canadien des chefs d'entreprise (BCNI), le US Council for International Business ainsi que la Chambre de commerce américaine, basée à Bruxelles (AmCham) et la Table ronde européenne des industriels (ERT) y étaient représentés. Bien qu'ils fédèrent généralement les mêmes entreprises que l'ICC et le WBCSD, ils prônent généralement un programme simple et offensif, axé sur l'adaptation des politiques des pouvoirs publics aux profits des entreprises. Dans leur objectif de déréglementation du commerce mondial et de l'investissement, de la privatisation et de la déréglementation du marché du travail, ces groupes flirtent eux aussi régulièrement avec la rhétorique du "développement durable", surtout depuis Seattle. Leur engagement aux côtés du BASD, au langage plus policé, souligne que le monde international des affaires est déterminé à peser de tout son poids sur l'issue de Rio +10.

Lors de la réunion de stratégie d'un nouveau groupement baptisé Action des entreprises pour le développement durable, on aurait pu attendre un certain niveau d'auto-examen de la part des entreprises. Un débat ouvert sur la responsabilité des transnationales dans la crise sociale et environnementale aurait été le bienvenu, surtout si l'on considère la participation de nombreuses brebis galleuses, comme le géant français du pétrole TotalFinaElf, qui coopère avec de nombreux régimes oppressifs et rejette la responsabilité financière de la catastrophe écologique liée à la marée noire provoquée par son pétrolier Erika en décembre 1999. Nombreux sont les groupes membres du BASD comme Rio Tinto, Procter & Gamble, Aventis, Fiat, BP et Shell, dont les activités ont des impacts environnementaux, sociaux et humains en totale opposition avec la rhétorique du "développement durable", quelque vague que soit sa définition (voir encadré pour une description plus détaillée des écarts de conduite de certains de ces groupes).

HERITAGE DE DURABILITE ?

Le désir d'éviter les critiques des ONG a été l'un des thèmes récurrents de la conférence, qu'illustre la décision de ne pas financer



(directement) le sommet Rio +10 en dépit des demandes du gouvernement sud-africain. Le BASD veut éviter "la situation compromettante dans laquelle il semblerait se servir des contributions financières pour influencer un événement majeur des Nations Unies, en particulier lorsque l'attention se focalise sur les soi-disant "pouvoir" et "influence" des multinationales et leur impact sur la mondialisation". Le BASD a également décidé de ne pas utiliser la possibilité d'un salon professionnel des "meilleures pratiques" des entreprises, devenu l'un des événements parallèles réguliers des sommets de l'ONU.

Il était plus sûr, a décidé le BASD, de financer des projets dits "d'héritage" ailleurs à Johannesburg, en Afrique du Sud ou en Afrique. Le BASD prévoit de sélectionner des projets liés à l'urbanisme, à l'agriculture, à la santé, à l'eau ou encore à l'énergie qui laisseraient un "souvenir durable" du Sommet. Ces projets sont définis comme des "projets locaux de développement durable réalisés dans les communautés africaines les plus démunies". Mais un rapide examen de la liste des projets proposés à la conférence montre qu'il y a de bonnes raisons de creuser au-delà de la rhétorique. En effet, la liste inclut plusieurs projets d'énergie nucléaire, mais aussi le gazoduc ouest-africain, un méga-projet controversé, destiné à acheminer les réserves nigériennes de gaz de Chevron vers les pays voisins. Ce projet, auquel s'opposent activement de nombreuses communautés de la région et des associations du monde entier, aurait des conséquences catastrophiques, dont le déplacement de 50 000 familles. La liste des projets a été présentée par Reuel Kheza, Président de la compagnie d'électricité sud-africaine Eskom et Vice-président du BCF sud-africain, le tout nouveau Forum de coordination des entreprises, qui coopère étroitement avec le BASD aux préparatifs du Sommet.

La conférence de Paris a également pris des décisions très concrètes quant aux activités du BASD pendant le sommet de Johannesburg. Les PDG misent sur l'impact qu'aurait une journée spéciale des entreprises, au début de la deuxième semaine du sommet, au moment de l'arrivée des Chefs d'Etat et de gouvernement. Le directeur du BASD, Sir Mark Moody-Stuart, a déclaré qu'il "était raisonnablement confiant que lors de la deuxième semaine du sommet, les chefs d'entreprise qui seront présents auront la possibilité d'échanger de manière constructive avec les chefs de gouvernement". Cette manifestation sera financée par une contribution de 5 000 dollars par membre de BASD, qui vient s'ajouter à la cotisation de base de 1 000 à 5 000 dollars.

PROMOUVOIR "L'ENTREPRISE CITOYENNE"

Il est très clairement ressorti de la conférence de Paris que la campagne des multinationales dans le cadre de Rio +10 sera ciblée sur des études de cas des "contributions des entreprises au développement durable". Ainsi, le BASD sera surtout une campagne de relations publiques visant à redorer le blason des transnationales en braquant les projecteurs sur des exemples isolés d'initiatives en matière sociale, environnementale ou des droits de l'homme présentés comme autant de "preuves" de l'engagement des entreprises envers le développement durable. Ces dernières années, l'ICC et le WBCSD ont allègrement exploité les anecdotes flatteuses sur "l'action volontaire", la philanthropie des entreprises et les partenariats avec les "parties prenantes". Véridiques ou non, ces anecdotes ne prouvent rien sur le comportement global d'une entreprise, mais l'intérêt de cette approche fragmentaire est clair. Présentées dans les sections sponsorisées des grands quotidiens internationaux, dans les publicités de magazines luxueux ou dans les pages Web des entreprises, ces études de cas laissent au lecteur une impression positive, mais peu de possibilités de vérifier ou de prendre connaissance de l'impact global de l'entreprise sur les hommes et sur l'environnement.

Dans le cadre d'ateliers, les PDG ont échangé des exemples de "bonnes pratiques" et ont défini les critères à appliquer pour la sélection des "munitions" destinées à la campagne du BASD. Parmi les cas discutés à Paris ont figuré de nombreuses initiatives industrielles qui ont suscité les critiques de groupes militants, telles que l'Initiative minière mondiale, divers projets d'échange des droits d'émission de carbone et la participation de l'ERT à des conseils environnementaux régionaux en Europe du Centre et de l'Est.

Si l'ambition du BASD ne semble guère plus qu'un prolongement des douteuses pratiques de relations publiques du WBCSD et de l'ICC, les deux organismes fondateurs ont leurs propres initiatives pour Rio +10. L'ICC s'appuie sur une coopération avec le PNUE et prépare les "World Summit Business Awards for Sustainable Development Partnerships", qui seront remises à Johannesburg, lesquelles promettent d'être très proches des "Millennium Business Awards for Environmental Achievement" qui ont été



décernées à Budapest en mai 2000. A cette occasion, ont été notamment récompensées la firme canadienne d'exploitation forestière Interfor, mise en cause pour déforestation, et TEPCO (Tokyo Electric Power Compan), le premier producteur d'énergie nucléaire au Japon, engagé dans des projets de plantations d'arbre désastreux pour l'environnement.

Depuis le printemps 2001, le WBCSD a déversé un flot d'exemples de "bonnes pratiques" dans sa série "Business and the Rio Decade", publiée sous forme de sections sponsorisées dans l'International Herald Tribune. En octobre, TEPCO a été applaudi pour ses investissements en énergie nucléaire, tandis que le géant de l'eau Suez Lyonnaise des Eaux était salué pour sa participation à un projet de distribution d'eau aux quartiers pauvres de Buenos Aires. L'article n'évoque aucunement les fortes pressions de la transnationale française en faveur de la privatisation des services de l'eau dans le monde, qui prive de nombreuses personnes à faible revenu de l'accès à cette ressource indispensable à la vie en la convertissant en activité à but lucratif. On fait l'éloge du producteur d'électricité sud-africain Eskom à la fois pour sa production d'énergie nucléaire et pour ses investissements (limités) dans les énergies renouvelables. Eskom est actuellement la cible de protestations des syndicats sud-africains et de militants de la société civile du fait de ses projets d'augmentation des prix de l'électricité, moyen par lequel la société veut "attirer des investisseurs". Ces protestations s'insèrent dans une campagne plus vaste menée en Afrique du Sud contre la privatisation des services de base. Début novembre, la confédération des syndicats sud-africains, COSATU a organisé des marches locales et des piquets de grève dans tout le pays.

BELLES PAROLES OU DIVISER POUR MIEUX REGNER ?

Le "dialogue" et les "partenariats" avec les "parties prenantes" de la société civile sont devenus un outil standard des multinationales pour faire face à leurs critiques. Les groupements d'entreprises se servent de cet étalage de coopération comme d'un manteau de légitimité. Le BASD a assurément adopté cette approche plus subtile et plus diplomatique, en particulier lorsque les participants à sa conférence ont été confrontés à une délégation de quelque 50 protestataires venus de différents pays d'Europe. Accompagnés par un orchestre de samba, les militants ont fixé des bannières au mur extérieur du siège de la ICC. Les passants pouvaient y lire des slogans comme "Les entreprises font partie du problème, pas de la solution" et "Non à la privatisation des Nations Unies". Alors que deux militants se menottaient à l'intérieur du bâtiment, d'autres ont utilisé de la peinture verte pour "verdir" les logos des entreprises avant de les mettre à sécher sur une corde à linge. Avant l'arrivée des participants à la conférence par la porte de service, le président du BASD, Sir Mark Moody-Stuart, a invité les militants à prendre part à la réunion pour exposer leurs critiques.

Les protestataires ont néanmoins refusé. Dans un communiqué public, ils ont pris acte de la stratégie de "dialogue" et déclaré qu'ils refusaient de prêter une légitimité non méritée au BASD en prenant part à la conférence. Le communiqué montrait que malgré l'overdose de rhétorique environnementale des entreprises, les groupes membres du BASD continuent de violer les droits sociaux et environnementaux partout dans le monde. Les protestataires ont également souligné que les entreprises adhérentes au BASD, par le biais de forums comme le Transatlantic Business Dialogue (TABD), font pression pour l'adoption de politiques incompatibles avec l'engagement qu'elles revendiquent en faveur du développement durable.

Depuis la conférence, Sir Moody-Stuart s'est servi de l'action de Paris pour expliquer pourquoi les entreprises devraient nouer des partenariats avec les ONG. A son avis, pour que Johannesburg soit un succès, il faudra "démontrer que le monde de l'entreprise joue un rôle à part entière sur la voie du développement durable en partenariat avec d'autres parties prenantes." Dans un récent article du Financial Times, il soulignait qu'il était prêt à échanger des vues avec les critiques, déclarant que "Si les gens ont l'impression de ne pas arriver à se faire entendre, ils se mettent en colère - ce qui est extrêmement dangereux". Derrière ce ton condescendant se cache une stratégie plus inquiétante visant à "diviser pour mieux régner" face aux critiques. Le BASD a concocté un ensemble de petites phrases concernant les ONG, qui sont ensuite diffusées à diverses occasions, dans différents discours et présentations. Ce sont notamment la déclaration de M. Moody-Stuart de ce que "la grande majorité [des ONG] sont fondamentalement constructives et veulent apporter leur contribution". En dressant le portrait de groupes qui s'engagent dans des partenariats ou dans le dialogue avec l'industrie comme les seuls responsables, le BASD veut créer des scissions.



Ceux qui ont des critiques plus fondamentales et qui sont moins prêts à faire des compromis sur leurs revendications sont étiquetés comme irresponsables.

L'histoire des relations de l'ICC avec ceux qui critiquent le programme des entreprises est particulièrement troublée. La "World Business Organisation" autoproclamée passe régulièrement à l'offensive et met en doute la légitimité des ONG qui exigent des changements fondamentaux du système économique mondial. Récemment, les porte-parole de l'ICC ont mis les bouchées doubles, dans une tentative scandaleuse et opportuniste de manipuler l'opinion publique en associant le mouvement dit "antimondialisation" avec les attaques du 11 septembre contre le World Trade Center et le Pentagone. La Secrétaire générale de l'ICC, Maria Livanos Cattaui, a argué qu'un échec à lancer un nouveau cycle de négociations au Sommet de l'OMC au Qatar serait un "revers qui serait acclamé par tous les ennemis d'une plus grande liberté des échanges et des investissements mondiaux, y compris ceux qui sont à l'origine des attentats contre le World Trade Center et le Pentagone". Saisissant cyniquement la même opportunité, Dean R O'Hare, de l'organisation américaine affiliée à l'ICC, a lui aussi appelé à un nouveau cycle de l'OMC pour "surmonter les forces de la terreur et de l'antimondialisation afin de poursuivre l'expansion du commerce et de l'investissement".

REGLES CONTRAIGNANTES OU AUTOREGLEMENTATION ?

Il ne fait guère de doute que le désir de s'opposer aux réglementations internationales contraignantes est l'une des motivations déterminantes des campagnes des multinationales autour de Rio +10. Dans son discours d'ouverture de la conférence de Paris, Sir Mark Moody-Stuart a argué qu'il est urgent de promouvoir une image positive des transnationales "tout comme d'autres jugent nécessaires une législation et des codes contraignants pour obliger le monde des affaires, qu'ils jugent incapable de s'intéresser à autre chose que le profit à court terme, à adopter certaines normes et procédures."

Norine Kennedy, Vice-présidente et Chef des Affaires liées à l'environnement de l'USCIB (United States Council for International Business), a clairement stipulé que l'objectif est d'influencer l'agenda Rio +10, ainsi que divers organismes des Nations Unies, et de plaider pour l'autoréglementation des industriels. L'USCIB a récemment établi un tour d'horizon des initiatives mondiales en matière de responsabilité des entreprises, pour aider les chefs d'entreprise à faire face aux revendications potentielles. Ce tour d'horizon, qui examine 20 codes de conduite et autres actions du même ordre, parvient à des conclusions qui contrastent brutalement avec l'image d'entreprises citoyennes responsables du BASD. Un document de prise de position antérieur de l'USCIB sur les codes de conduite conclut que la majorité du monde des affaires "rejette l'idée que les entreprises peuvent être tenues responsables du comportement et des politiques d'ensemble de leurs sous-traitants et fournisseurs" et rejette purement et simplement les "exigences de groupes extérieurs qui cherchent à imposer des codes et affirment leur droit à auditer indépendamment le respect de ces codes par les entreprises". Avec son approche plus subtile, le président de BASD, Sir MoodyStuart, ne rejette pas ouvertement la réglementation, mais avance qu'elle n'est pas globalement nécessaire. Il prévient que "le mal vient de réglementations qui, au lieu de préciser un résultat désiré, vous dictent ce que vous devez faire. Cela étouffe la créativité". A la place d'une réglementation, il plaide pour le modèle dit des parties prenantes, dans lequel un problème identifié par la société civile est traité avec toutes les parties prenantes dans le cadre de consultations et de débats. Enfin, ainsi va la théorie, les grandes entreprises prendront les mesures nécessaires dans un "cadre de marché libre" et la concurrence apportera les meilleures solutions.

Sir Moody-Stuart passe sous silence le fait que ce modèle d'autoréglementation, malgré le succès qu'il a rencontré auprès de nombreux gouvernements dans la dernière décennie, s'est avéré incapable de résoudre la crise sociale et environnementale mondiale. Des faits de plus en plus nombreux montrent que les initiatives comme les codes de conduite volontaires, l'autoréglementation et les pseudo-solutions fondées sur le marché sont au mieux inadaptées et ne sont certainement pas un substitut à des règles obligatoires et contraignantes. Le programme "Responsible Care" de la Chemical Industry Association a publié une série d'études démontrant l'insuffisance de "l'action volontaire" des industriels. L'une d'elles conclut que "l'autoréglementation efficace de l'industrie est difficile à maintenir en l'absence de sanctions explicites". Le rapport souligne "la possibilité que l'opportunisme surmonte les pressions émanant même d'institutions autorégulatrices puissantes."

L'un des grands facteurs d'échec de ces programmes est qu'ils sont le plus souvent engagés à titre défensif pour éviter la réglementation des pouvoirs publics, comme en témoigne l'argumentation de David Kerr, PDG de la société d'extraction minière canadienne Noranda, qui défend deux programmes de l'industrie minière : l'Initiative minière mondiale et "Mines, minéraux et développement durable" (dirigée par le WBCSD). David Kerr souligne l'importance des initiatives volontaires en disant que "le fait est que nous projetons une image négative et que notre liberté de fonctionnement est de plus en plus menacée".

Alors que les entreprises produisent des études de cas flatteuses, se préparent à s'auto-récompenser et choisissent des "projets d'héritage" à parrainer afin d'être considérées comme parties de la solution, un nombre croissant de groupes du Nord et du Sud exige que le sommet Rio +10 débatte d'un mécanisme des Nations Unies ayant des pouvoirs juridiques pour contraindre les entreprises à respecter les droits humains, environnementaux et sociaux, où qu'elles travaillent. Au sein de l'ONU elle-même, un groupe de travail de la Commission des droits de l'homme examine actuellement la possibilité de mettre en place un mécanisme de surveillance pour appliquer des sanctions aux transnationales qui violent les droits de la personne définis par les Nations Unies (qui incluent par exemple les droits sociaux et environnementaux). Si les entreprises et les lobbies étaient réellement soucieux de progrès social et environnemental, ils n'hésiteraient sûrement pas à soutenir ces efforts. Alors que s'approche Rio +10 s'approche aussi le moment de vérité.

Les groupes qui militent pour un mécanisme mondial visant à tenir les entreprises responsables de leurs activités dans le monde entier sont : Friends of the Earth International: http://www.foei.org World Development Movement: http://www.wdm.org.uk Christian Aid: http://www.christian-aid.org Alliance for a Corporate-Free UN : http://www.corpwatch.org/un

Article extrait du Corporate Europe Observer n°10
http://www.xs4all.nl/~ceo/observer10/observer10.pdf

Traduction : Christine Mercier, traductrice bénévole coorditrad@attac.org